



ATHENA CONSEIL

ALERTE HR & LEGAL

001 du 24 Avril 2020

RH agiles pour s'adapter au contexte de crise

Depuis le déclenchement de la crise sanitaire liée au COVID-19, le télétravail a déferlé sur les entreprises.

Des comités de crise ont été mis en place, des décisions ont été prises et des actions ont été posées.

De nombreux employés ont été mis en télétravail avec ordinateur, connexion internet, dotation de crédit internet etc...

Au bout de trois semaines, l'euphorie (d'être en sécurité chez soi) et /ou la panique (d'être obligé de se déplacer et d'encourir le risque d'être contaminé) des premiers jours ont fait place à l'ennui, la paresse voire un sentiment d'inutilité.

Du côté des chefs d'entreprise, la prise de conscience de probable durée de cette crise sanitaire avec ses implications économiques et sociales durables présente une autre facette de la réalité.

A cela s'ajoute l'amer sentiment de s'être précipité : en effet les télétravailleurs sont pour la plupart « indisponibles » (défaut de réactivité aux mails, réclamation de crédit de dotation internet à n'en plus finir, manque de réactivité dans la production des travaux..)

Autant de choses qui amènent à repenser l'organisation du (télé)travail.

Il est temps de se poser les (bonnes) questions sur cette pratique et ses conséquences :

- Equipement de travail : les obligations de l'employeur
- Télétravail et l'obligation d'assurer la santé et la sécurité qui pèse sur l'employeur
- Assurance-responsabilité de l'entreprise
- Contrôle des temps de travail,
- Rémunération de ces temps de travail,
- Etc

Le DRH est appelé à faire preuve d'agilité. **Il est (encore) temps d'agir !!!**

A bientôt

Aicha MYLONOYANNIS

Conseil Juridique inscrite à l'ordre du CNCJ de CI

Expert Consultant RH